

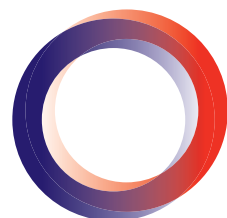


Reporting

Climate Bond

2018

#MondeEnCommun



AFD

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

SOMMAIRE

REPORTING CLIMATE BOND | 2018



Inde
Métro de la ville de Kochi

03 La **stratégie** climat
du groupe AFD

06 Le **cadre des émissions**
Climat de l'AFD

05 Le **suivi des risques**
ESG (hors Climat)

07 Les **passifs**
et **actifs** climat

La stratégie climat du groupe AFD

Le climat est un marqueur fondamental de l'action du groupe AFD. En 2018, cette orientation a été renforcée par l'adoption d'une nouvelle stratégie climat (2017-2022), qui traduit l'ambition de l'AFD de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des transitions bas carbone et résilientes dans les pays en développement et émergents. Pour y parvenir, l'Agence a pris quatre engagements :

Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »

Le groupe AFD souhaite rendre cohérent l'ensemble de ses financements avec un développement bas carbone et résilient, et accompagner les trajectoires de long terme des pays dans lesquels elle intervient.

Augmenter les financements climat

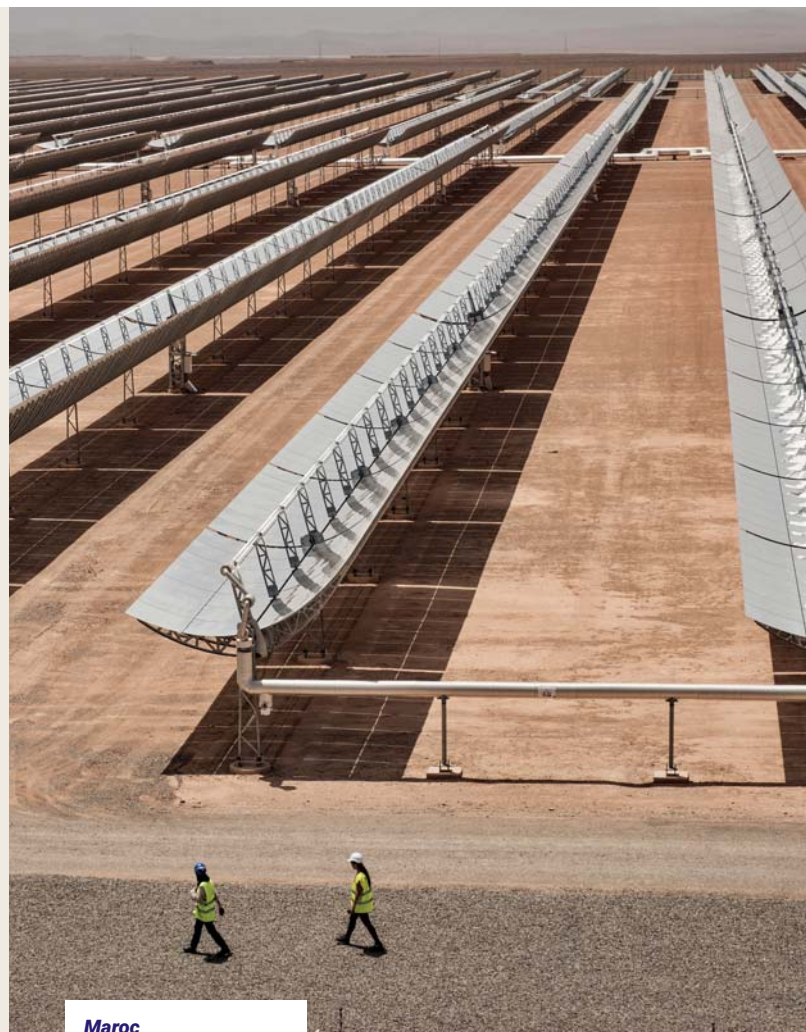
Le groupe AFD se fixe l'objectif d'atteindre 5 Md€ par an de financements en faveur de projets présentant des co-bénéfices climat d'ici 2020 dans ses pays d'intervention, hors Outre-mer, dont 1,5 Md€ consacré à l'adaptation au changement climatique. Plus généralement, le groupe AFD s'engage à ce que 50 % des financements autorisés dans l'année portent sur des projets présentant des co-bénéfices climat.

Rediriger les flux financiers

Le groupe AFD souhaite maximiser l'effet d'entraînement de ses financements sur les investissements privés, afin de réorienter ces derniers vers des interventions à co-bénéfices climat. Le groupe AFD contribue également à l'animation du marché des émissions climat.

Co-construire des solutions

Au-delà de ses financements, l'AFD exerce son influence pour innover, co-construire et capitaliser sur les bonnes pratiques, en collaboration avec les acteurs financiers, institutionnels, de la recherche et de la société civile.



Maroc
Complexe solaire Noor

En matière de **périmètre**, l'engagement d'assurer une activité « 100 % Accord de Paris » implique un enrichissement fondamental de la prise en compte de la problématique « climat » par le groupe AFD. Cet engagement la fait progresser d'une approche fondée essentiellement sur les bénéficiaires à l'échelle de projets (à co-bénéficiaires « climat »), vers la recherche et la caractérisation de la cohérence de l'ensemble de ses interventions avec un développement bas carbone et résilient des pays à long terme. L'engagement « 100 % Accord de Paris » figure en tant qu'objectif structurant dans le nouveau [Plan d'Orientation Stratégique IV](#)⁽¹⁾ qui forme le cadre de l'action du groupe AFD de 2018 à 2022.

En termes de **sélectivité des opérations et de diligences associées**, la stratégie a conduit l'AFD à la mise en place d'un cadre d'analyse de la compatibilité des projets avec l'Accord de Paris, intégré au cadre d'analyse du dispositif « Analyse et Avis Développement Durable⁽²⁾ » depuis décembre 2017. Ce cadre permet d'écartier au stade de l'instruction les interventions jugées non cohérentes i) avec les trajectoires bas carbone des pays dans lesquels elle intervient ; ii) avec la résilience de long terme au changement climatique.

Les critères pour évaluer la cohérence de chaque intervention sont qualitatifs, et dépendent du contexte national. Ils portent sur les leviers suivants du projet :

- alignement avec les politiques bas carbone ou d'adaptation du pays ;
- effets sur les politiques publiques ;
- mobilisation des acteurs financiers, effets d'entraînement du secteur privé ;
- efficacité carbone à long terme ;
- appréciation des enjeux de vulnérabilité au changement climatique.

Les projets sont notés au regard de l'évaluation de chacun de ces critères. La signification de la note permettra d'éclairer la cohérence, ou l'incompatibilité, d'un projet avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En matière de **volume de finance « climat »** caractérisé selon la méthodologie éprouvée par le Cadre stratégique précédent et partagée au niveau international, l'objectif que 50 % des engagements du groupe AFD concernent des projets à co-bénéficiaires « climat » conduira pour sa part à une augmentation dans l'absolu du volume de tels engagements, avec un effort particulier en matière de financements en direction de **l'adaptation et du continent africain**.

Pour la comptabilisation de ses financements climat en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, l'AFD applique une méthodologie bâtie autour des « Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation et adaptation » agréés en 2015 par les membres de l'*International Development Finance Club* (IDFC) et les banques multilatérales de développement. Elle qualifie de « climat » les projets de développement ayant un ou plusieurs des trois types de co-bénéficiaires suivants :

Atténuation des émissions ou séquestration de carbone. Un projet concourt à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre lorsque les réductions d'émissions qu'il engendre sont supérieures aux émissions qu'il génère sur sa durée de vie. Les projets d'atténuation sont comptabilisés en engagement « climat » dès lors que : (1) l'estimation de leur empreinte carbone démontre qu'ils réduisent ou évitent (pour les projets d'énergies renouvelables) des émissions de GES ; (2) si leur empreinte carbone ne peut être évaluée au moment de l'autorisation d'engagement, ces financements sont dédiés à des actions concourant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (études, renforcement de capacités, lignes de financements bancaires intermédiées en faveur de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique) ;

Adaptation au changement climatique. Sont considérés comme concourant à l'adaptation au changement climatique, les projets (ou composantes de projets) permettant de limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique. La démarche de comptabilisation de la finance adaptation de l'AFD est bâtie autour des *Principes communs de comptabilisation de la finance adaptation* agréés par l'*International Development Finance Club* (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs). Un projet (ou une composante de projet) est comptabilisé(e) « climat/adaptation » suivant (1) l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique dans la zone de mise en œuvre du projet ; (2) la démonstration de l'impact bénéfique des actions prévues par le projet sur les enjeux de vulnérabilité au changement climatique identifiés dans la zone ; et (3) l'expression dans la documentation du projet de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés ;

Soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique. Pour les appuis budgétaires et aides sectorielles, deux possibilités de comptabilisation existent : (1) les appuis budgétaires spécifiquement dédiés au climat (prêts « climat » ou appuis aux plans climat nationaux) sont comptabilisés à 100 % ; (2) pour les autres aides budgétaires sectorielles ou à destination des collectivités locales, une méthodologie *ad hoc* a été développée. Elle vise à rendre compte de la teneur réelle du dialogue politique et sectoriel entretenu avec la contrepartie (suivi d'indicateurs partagés) et de l'éventuel impact positif en matière de lutte contre le changement climatique de l'approche intégrée que celui-ci promeut. Cette méthodologie permet une comptabilisation au *pro rata* des indicateurs de suivi « climat » par rapport à l'ensemble des indicateurs de la matrice de suivi, et est adossée à une liste positive d'actions dont on estime qu'elles ont *a priori* un co-bénéficiaire « climat » de par leur nature.

(1) <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-09-04-02-18/plan-orientation-strategique-afd-2018-2022.pdf>.

(2) Ce dispositif se matérialise par (i) une « analyse développement durable » réalisée par l'équipe projet au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable ; et (ii) par l'émission d'un « avis » indépendant figurant dans les notes aux instances de décisions.

Le suivi des risques ESG (hors Climat)



République Dominicaine
Reforestation

Pour mieux maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés aux projets, l'AFD et sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, mettent en œuvre des démarches de gestion des risques et d'amélioration de la qualité des projets ainsi que de la performance environnementale et sociale des bénéficiaires des financements autorisés. Par ailleurs, le Groupe AFD maintient un haut niveau de vigilance en matière de maîtrise des risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme.

Les enjeux de développement économique, de lutte contre la pauvreté et les inégalités, de préservation de la biodiversité, de gestion des milieux et des ressources naturelles, de préservation de l'atmosphère et de lutte contre le changement climatique, sont autant d'enjeux intégrés dans les cadres d'intervention stratégiques du groupe AFD et dans la conduite des projets.

S'appuyant sur les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et les standards de performance de la Société financière internationale (SFI), la démarche empruntée par le groupe AFD consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles ainsi que les mesures prévues dès cette phase pour y remédier, et devant être mises en œuvre par les bénéficiaires des financements ; (ii) proposer les mesures complémentaires à mettre en œuvre par les bénéficiaires visant à limiter ces risques ou à en compenser les effets ; (iii) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (iv) gérer les imprévus ; et (v) améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des bénéficiaires de ses financements.

Le groupe AFD ne finance pas certains projets du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Ces critères sont inscrits dans une liste d'exclusion validée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco et publiée sur leur site Internet⁽¹⁾ respectif. En outre, conformément à ses cadres d'intervention stratégiques, le groupe AFD applique des diligences spécifiques par secteur d'intervention, définis dans les cadres d'intervention stratégique soumis à son conseil d'administration.

L'évaluation des risques environnementaux et sociaux est essentielle avant toute décision d'octroi d'un financement. À chaque secteur correspond une typologie de risques, à laquelle le groupe AFD répond de manière adaptée via sa démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Un ensemble d'outils d'évaluation *ex ante* et de suivi environnemental et social a été mis en place à cet effet.

Le suivi du risque environnemental et social concerne toutes les opérations de type « projet » de l'AFD et de Proparco, qu'elles soient financées directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (établissements bancaires en particulier)⁽²⁾.

Mis en place en 2014, le dispositif « Analyse et Avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux de développement durable dans les projets financés par l'AFD. Ce dispositif se matérialise par (i) une « analyse développement durable » réalisée par l'équipe projet au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable ; et (ii) par l'émission d'un « avis » indépendant figurant dans les notes aux instances de décisions.

(1) <https://www.afd.fr/fr/la-liste-dexclusion-proposeepour-le-groupe-afd-dans-les-etats-etrangers>.

(2) Compte tenu de leurs spécificités et de leur impact environnemental et social négligeable ou impossible à évaluer, les concours de l'AFD qui ne sont pas de type « projet » ne font actuellement pas l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. C'est notamment le cas des aides budgétaires globales (ABG), du refinancement des prêts pour les pays pauvres très endettés, du Fonds d'Études et de Renforcement de Capacités (FERC) et du Fonds de Renforcement des Capacités de Gouvernance (FRCG). Il en est de même des financements du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), des projets à l'initiative des ONG et du MEAE, qui relèvent de procédures d'instruction spécifiques.

Le cadre des émissions Climat de l'AFD

Le cadre programmatique ⁽¹⁾ climat (*Climate Bond Framework*) a été défini en 2017, et n'a pas fait l'objet de modifications en 2018.

Il est parfaitement aligné sur les *Green Bond Principles* et a été revu par l'institut d'études indépendant Cicero qui l'a certifié en tant que programme Médium Green ⁽²⁾.

L'AFD raisonne en portefeuille de projets climat éligibles adossés aux émissions climat.

Elle s'engage durant toute la vie des émissions climat à ce que l'encours de celles-ci n'excède jamais 75 % du portefeuille de projets climat éligibles. L'AFD se dote ainsi d'une marge de sécurité en cas de sortie prématurée de projets éligibles (remboursement anticipé, par exemple).

Les projets éligibles au financement par des émissions climat cumulent les caractéristiques suivantes :

- Prêts adossés à de la ressource de marché
- Prêts directs ou prêts d'intermédiation bancaire (lignes de crédit)
- Prêts enregistrés dans une des trois catégories suivantes :

| Catégorie | Définition | Critère d'éligibilité | Secteurs |
|--|---|---|--|
| Atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) | Un projet concourt à l'atténuation lorsqu'il permet de réduire les émissions de GES par rapport à une situation de référence sans projet. <i>Voir Stratégie Climat p.04</i> | L'estimation de son empreinte carbone démontre qu'il réduit ou évite des émissions de GES, pour un volume supérieur à 10k teq CO ₂ /an | Énergie renouvelable, transports, efficacité énergétique, fuel switch, séquestration biologique |
| | | La mesure ex-ante de l'empreinte carbone sera fournie par les intermédiaires bancaires (critère de 10k teq CO ₂ /an est inchangé) | Ligne de crédit par intermédiation bancaire pour le financement d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique |
| Adaptation au changement climatique | Sont considérés comme concourant à l'adaptation, les projets permettant de limiter ou réduire la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique <i>Voir Stratégie Climat p.04</i> | Un projet est comptabilisé(e) « climat/ adaptation » suivant (1) l'analyse du contexte de vulnérabilité ; (2) la démonstration de l'impact bénéfique des actions ; et (3) l'expression de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés | Gestion de l'eau et des déchets Par exemple : protection contre les inondations, gestion durable des forêts... |
| Mixte | Projets concourant à la fois à l'atténuation des émissions de GES et à l'adaptation au changement climatique | Projets réduisant les émissions GES et améliorant la résistance au changement climatique | Secteurs ci-dessus |

(1) <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/afd-climate-bond-framework.pdf>.

(2) <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/cicero-second-opinion-afd-climate-bond-framework.pdf>.

Les passifs et actifs climat

Les données du présent reporting sont arrêtées au 31 décembre 2018.

Les émissions obligataires

Le montant des trois émissions climat de l'AFD s'élève au total à 2,250 Md€, et répond aux caractéristiques financières suivantes :

| ISIN | Émission | Maturité | Devise | Montant | Coupon |
|--------------|------------|------------|--------|---------|---------|
| XS1111084718 | 17/09/2014 | 17/09/2024 | EUR | 1 Md | 1,375 % |
| FR0013296373 | 15/11/2017 | 15/11/2023 | EUR | 750 M | 0,125 % |
| FR0013365376 | 10/09/2018 | 31/10/2025 | EUR | 500 M | 0,5 % |

Le portefeuille d'actifs

Au 31 décembre 2018, le portefeuille d'actifs est composé de 128 concours pour un encours de 3 589 011 299 € sur un engagement total de 6 370 297 218 €.

À ces 128 concours identifiés et adossés au portefeuille d'actifs au 31 décembre 2018, pourront jouer 24 concours éligibles qui sont signés mais pour lesquels aucun décaissement n'a encore eu lieu.

Répartition de l'encours de Portefeuille d'actifs par typologie

| | 2018 | | 2017 | |
|-----------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | Nombre de concours | Encours (EUR) | Nombre de concours | Encours (EUR) |
| Adaptation | 17 | 351 477 848 | 15 | 300 266 768 |
| Atténuation | 96 | 2 775 312 993 | 83 | 2 387 811 039 |
| Ligne de crédit | 8 | 396 194 973 | 4 | 123 785 559 |
| Mixte | 7 | 66 025 485 | 7 | 63 071 346 |
| TOTAL | 128 | 3 589 011 299 | 105 | 2 751 149 153 |

Portefeuille d'actifs AFD au 31/12/2018



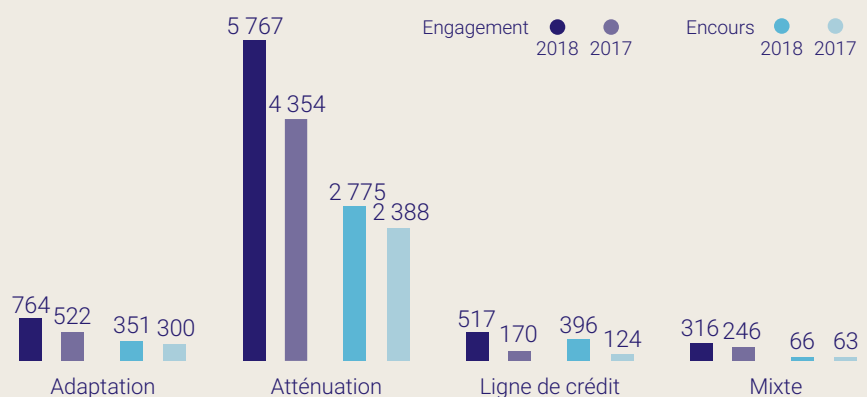
128

concours

3,58

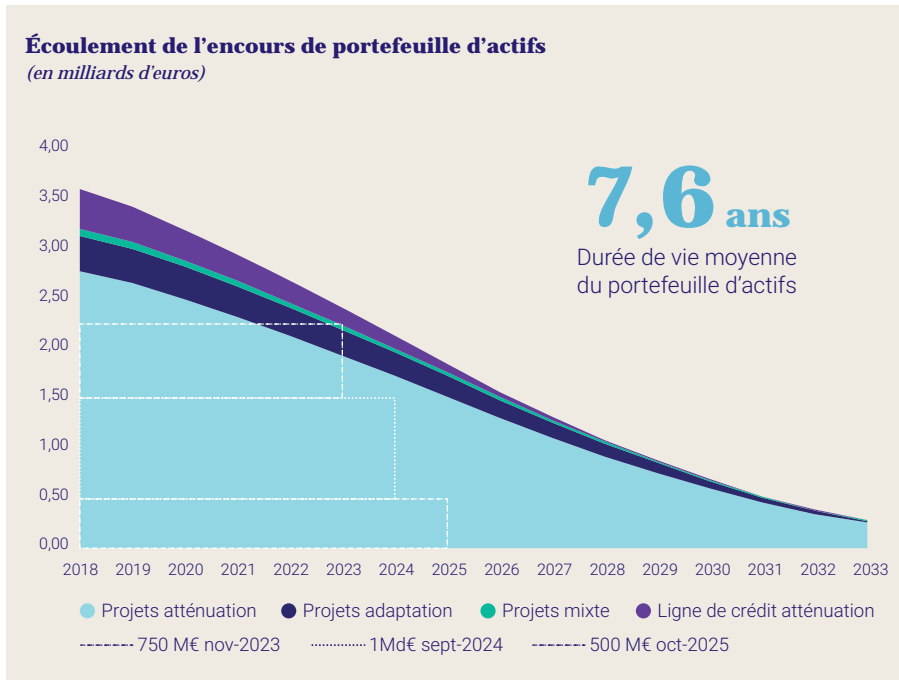
milliards d'euros

Répartition des encours et de l'engagement total du Portefeuille d'actifs (en millions d'euros)



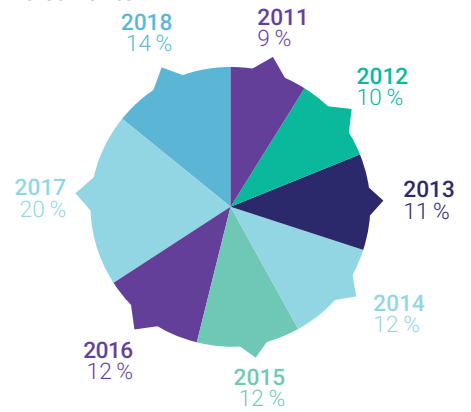
Vue projetée du portefeuille d'actifs et des émissions obligataires

Au 31 décembre 2018, les émissions obligataires représentent 63 % de l'encours des actifs éligibles. Pour rappel l'engagement pris par l'AFD est de ne pas dépasser 75 % de l'encours des actifs éligibles.



Répartition par année de signature

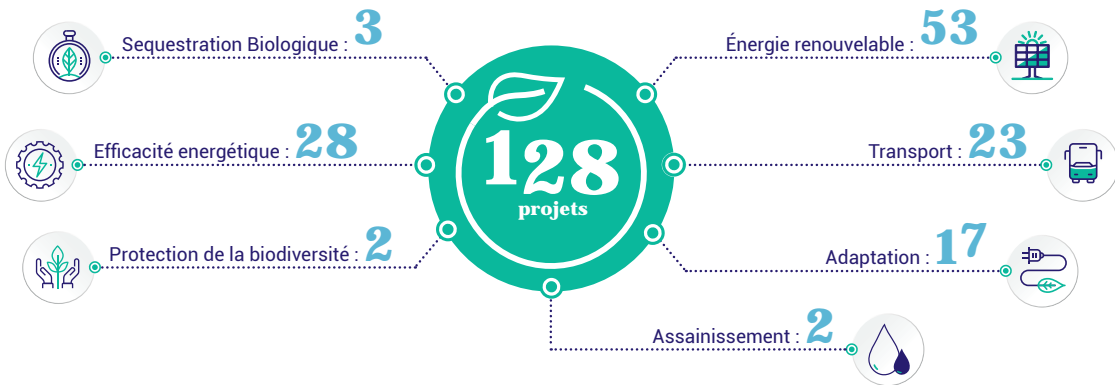
L'ensemble de ces 152 concours représente un engagement total de 7 363 194 078 €. La répartition de cet engagement par année de signature est la suivante :



Les concours octroyés par l'AFD ont des durées de décaissement qui peuvent aller jusqu'à 7 ans avec une moyenne de décaissement total autour de 3 ou 4 ans. C'est pourquoi les concours octroyés sur une année N ne sont dans la plupart des cas pas décaissés en totalité dans cette même année.

Répartition des concours par zones géographiques et secteurs

Nombre de concours par secteur et géographie



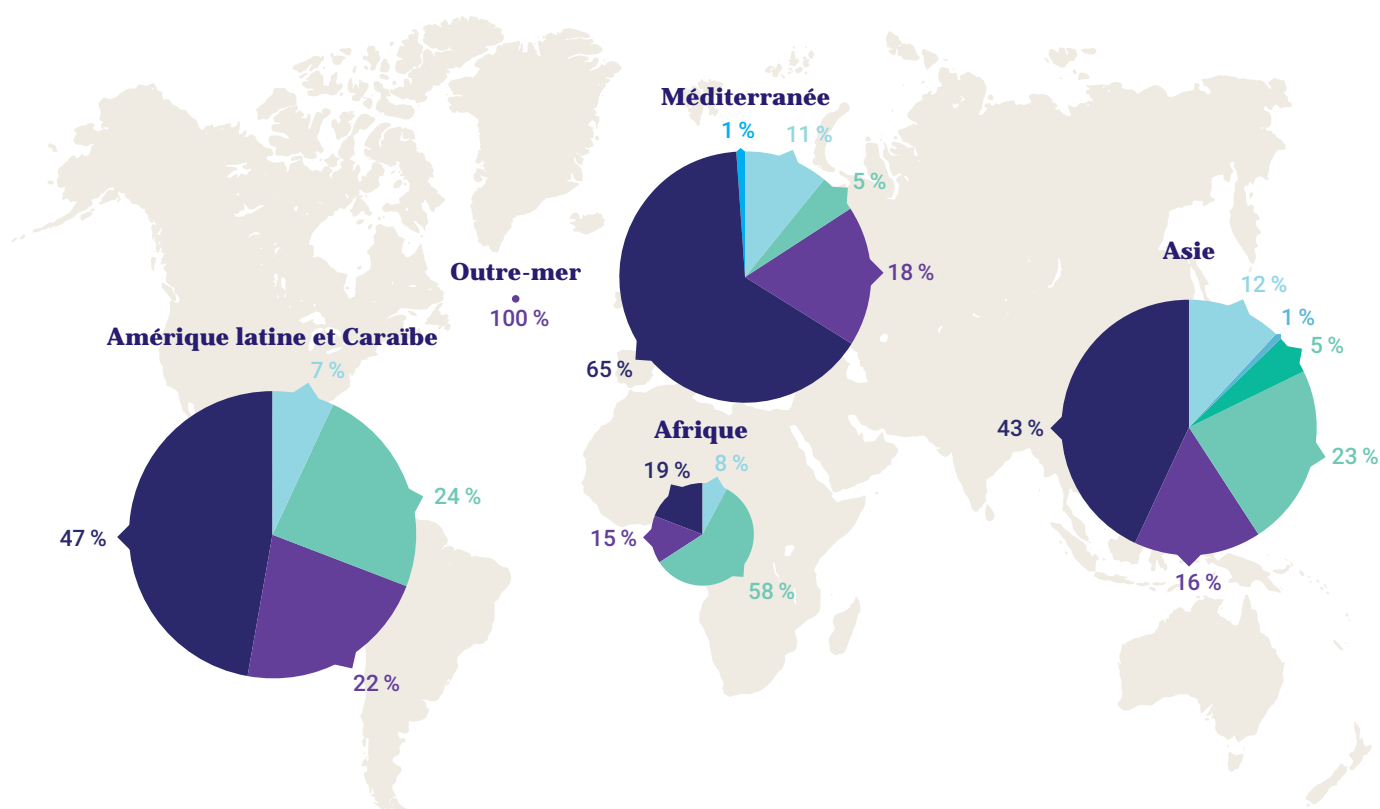
Les 3 projets catégorisés en *fuel switch* dans le portefeuille d'actifs au 31 décembre 2017 ont été reclassés en Efficacité Énergétique dans le portefeuille d'actifs au 31 décembre 2018 afin de mieux rendre compte de l'impact des projets.

Les projets concernés sont :

- un projet en Chine permettant de récupérer la chaleur perdue dans les réseaux de chaleur, dans des stations de traitement d'eaux usées ou dans des usines afin de la valoriser en substitution d'unités de production de chaleur urbaine à base de charbon et ainsi améliorer l'efficacité de production.
<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3179> ;
- un projet en Chine consistant à améliorer la performance dans la construction de réseaux de chaleur urbaine pour les rendre plus efficaces énergétiquement.
<https://www.afd.fr/en/print/pdf/node/3798> ;
- un projet au Ghana consistant à moderniser le réseau électrique qui permet de réduire les pertes de transmission et distribution et donc d'améliorer l'efficacité énergétique.
<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/8627>.

Nombre de concours et encours par secteur et géographie

| Nombre de projets = Encours (EUR) | Adaptation | Protection de la biodiversité | Séquestration biologique | Efficacité énergétique | Energie renouvelable | Transport | Assainissement | TOTAL |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|--------------------------|
| Afrique | 1=31 321 302 | | | 8=236 656 247 | 7=61 499 592 | 2=78 335 921 | | 18=407 813 062 |
| Amérique latine et Caraïbe | 1=81 520 948 | | | 3=269 304 586 | 21=256 033 059 | 6=533 040 224 | | 31=1 139 898 817 |
| Asie | 8=123 577 732 | 2=13 544 926 | 3=48 363 923 | 13=230 474 007 | 8=163 059 477 | 5=434 041 864 | 1=50 000 | 40=1 013 111 929 |
| Méditerranée | 7=115 057 865 | | | 4=49 750 875 | 12=179 684 248 | 10=645 297 732 | 1=9 362 882 | 34=999 153 602 |
| Outre-Mer | | | | | 5=29 033 889 | | | 5=29 033 889 |
| TOTAL | 17=351 477 848 | 2=13 544 926 | 3=48 363 923 | 28=786 185 714 | 53=689 310 264 | 23=1 690 715 742 | 2=9 412 882 | 128=3 589 011 299 |



- Adaptation : 351 M€
- Protection de la biodiversité : 14 M€
- Séquestration biologique : 48 M€
- Efficacité énergétique : 786 M€
- Énergie renouvelable : 689 M€
- Transport : 1 691 M€
- Assainissement : 9 M€

Description et illustration des différentes catégories de projets

Séquestration biologique : Projets permettant la séquestration du carbone par une meilleure gestion/conservation des ressources naturelles (forêts, sols, ressources en eau...)

Ex : Restauration des zones humides au Liaoning Chine

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3191>

Efficacité énergétique : Projets permettant de fournir un même service énergétique avec une moindre consommation d'énergie.

Ex : Amélioration de l'efficacité de l'alimentation en eau du grand Colombo Sri Lanka

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3109>

Ex : Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Durban RSA

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3634>

Énergie renouvelable : Projets visant à produire de l'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Ex : Traiter et transformer les déchets de restauration en énergie de Shaoyang, Chine

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3126>

Transport : Projets de transport qui favorisent des reports de flux vers des modes moins carbonés ou massifiés

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3626>



Brésil

Train suburbain pour améliorer la mobilité Sao Paulo

L'AFD accompagne la politique de mobilité urbaine de l'État de São Paulo, en soutenant l'implantation d'une ligne de 10 km inaugurée en mars 2018 entre le centre de la mégapole et la ville de Guarulhos, où se situe l'aéroport international.

La mise en service de la Ligne facilite la mobilité entre deux villes très densément peuplées concentrant une grande part de l'activité économique de l'agglomération. Elle contribue ainsi à l'accompagnement de la croissance de la Région métropolitaine de São Paulo.

Le projet améliorera l'accès à l'emploi et aux équipements publics (santé, éducation, loisirs), notamment pour les populations les plus défavorisées. Il participera également à l'amélioration de la qualité des services offerts (confort, vitesse, propreté, durabilité), de la sécurité des passagers (installations modernes et fonctionnelles améliorant l'accessibilité), ainsi que la contribution à la réduction des émissions de particules et gaz à effet de serre et des nuisances sonores, ce qui offrirait des impacts positifs sur la qualité de vie des habitants.

Adaptation : Projets contribuant à limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3268>



Vietnam

Lutte contre la montée des eaux dans les provinces de Ninh Binh, Ha Tinh et Can Tho

Avec sa configuration géographique, le Vietnam fait partie des cinq pays non insulaires les plus exposés aux dérèglements climatiques.

Le projet a pour objectif de s'adapter à l'accroissement de la fréquence et de la violence des événements climatiques extrêmes et à l'élévation du niveau de la mer dans les provinces de Ninh Binh, au sud du delta du fleuve Rouge (région essentielle dans la fourniture et le stockage d'eau en saison sèche), d'Ha Tinh, dans la région côtière du centre nord et dans la ville de Can Tho, dans le delta du Mékong (région très vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique).

Le projet a trois composantes :

- Construction d'un barrage-écluse à Kim Dai, dans la province de Ninh Binh.
- Réhabilitation du système d'irrigation-drainage du district de Thach Ha, dans la province d'Ha Tinh.
- Revêtement des berges de la rivière de Can Tho.

Biodiversité : Projets contribuant par la préservation de la biodiversité à atténuer les impacts du changement climatique (lutte contre la déforestation) et/ou réduire l'exposition ou la sévérité de risques climatiques chroniques ou extrêmes.

Ex : réforme des parcs nationaux au Zhejiang Chine

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3127>

Eau et assainissement : Projets contribuant à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement permettant la préservation ou la valorisation d'une ressource dans un contexte de stress hydrique ou encore projets liés au traitement des eaux usées pouvant réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ex : Réutiliser les boues produites par la station d'assainissement d'Alexandrie Est

<https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3276>

Projets Atténuation

Les projets sélectionnés permettent une économie de CO₂ annuelle d'au moins 10 000 tonnes par projet.

Le Bilan Carbone® est réalisé ex-ante selon la méthodologie développée par l'AFD qui repose sur les principes suivants :

- la situation de référence retenue est la situation « sans projet » et non une alternative au projet. Cette situation sans projet peut être dynamique (prise en compte d'une évolution dans le temps des paramètres de cette situation – exemple de la demande dans le cas des transports). Pour le cas particulier des énergies renouvelables, une exception est introduite, la situation de référence retenue étant une production *via* le mix énergétique du pays ajustée selon une méthodologie commune aux institutions financières internationales pour refléter au mieux la production – et les émissions afférentes – la plus vraisemblablement substituée par la mise en œuvre du projet ;
- le calcul de l'empreinte carbone a pour but de donner un ordre de grandeur des émissions engendrées, réduites ou évitées par un projet, et seuls les postes d'émissions principaux d'un projet sont pris en compte dans le calcul ;
- les principaux postes d'émissions pris en compte dans le calcul incluent les émissions directes et indirectes des projets (ceci comprend notamment les émissions en amont liées par exemple à l'extraction minière, à la production des intrants, et en aval, liées par exemple à l'usage du projet) ;
- le calcul concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute la durée de vie des projets (à la fois construction et fonctionnement), les résultats du calcul étant agrégés sous la forme d'émissions moyennes annuelles ;
- l'ensemble des émissions ou réductions d'émissions liées au projet financé est retenu, sans *prorata* du financement AFD engagé.



Pour en savoir plus sur la méthodologie adoptée par le groupe AFD, consulter : <http://climat.afd.fr> (rubrique Mesure des impacts).

Répartition de l'économie de CO₂ (en tonnes et par an) par régions et secteurs géographiques

| | Protection de la biodiversité | Séquestration biologique | Efficacité énergétique | Énergie renouvelable | Transport | Assainissement | TOTAL |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Afrique | | | 1 775 014 | 2 572 000 | 40 000 | | 4 387 014 |
| Amérique latine et Caraïbe | | | 520 000 | 1 223 698 | 141 619 | | 1 885 317 |
| Asie | 57 000 | 450 000 | 2 045 500 | 1 967 227 | 542 000 | 20 000 | 5 081 727 |
| Méditerranée | | | 497 000 | 910 100 | 356 000 | 30 000 | 1 793 100 |
| Outre-mer | | | | 63 000 | | | 63 000 |
| TOTAL | 57 000 | 450 000 | 4 837 514 | 6 736 025 | 1 079 619 | 50 000 | 13 210 158 |

Foire aux Questions autour du CO₂

Entretien avec Damien Navizet Responsable de la division Climat de l'AFD



L'AFD ne mesure-t-elle que le CO₂ évité?

L'AFD évalue les émissions de 6 gaz à effet de serre, Dioxyde de Carbone (CO₂), Méthane (CH₄), Protoxyde d'azote (N₂O), Hydrofluorocarbure (HFC), Perfluorocarbure (PFC), Hexafluorure de soufre (SF₆), et les convertit en « tonnes de CO₂ équivalent » qui est l'unité de mesure commune. Le CO₂ représente toutefois la majorité des émissions évitées des projets AFD.

Pourquoi l'AFD considère-t-elle systématiquement la totalité du CO₂ évité même lorsqu'elle ne finance qu'une partie du projet?

L'AFD ne cherche pas à s'attribuer les émissions de CO₂ évitées par les projets financés. En revanche l'AFD rend compte de l'impact global des projets soutenus, une approche retenue par l'AFD pour l'ensemble des indicateurs d'impact.

Pourquoi l'AFD prend-elle en considération les scopes 1,2 et 3 dans la mesure du CO₂ évité?

Le choix de mesurer, lorsque c'est possible, l'empreinte carbone selon le périmètre le plus large est en phase avec l'objectif de l'AFD d'explicitier le lien entre développement et climat :

- de la même manière que l'impact de développement d'un projet passe par la mesure d'effets indirects (nombre d'enfants scolarisés, trafic routier ou aérien...), la bonne appréhension des émissions des financements passe par la mesure des émissions indirectes (émissions des véhicules ou avions, utilisation finale de l'énergie...)

La vulnérabilité d'un investissement au renchérissement des énergies fossiles ou de la tonne de CO₂ est à la fois liée aux émissions directes, mais aussi à la chaîne de production amont (un fournisseur intensif en carbone) et en aval (évolution de la demande induite par ces changements).

À titre d'exemple, dans le secteur des transports, il ne serait pas pertinent d'évaluer l'empreinte carbone d'un projet sans prendre en considération les émissions qui en découleront une fois l'infrastructure construite. Le bilan carbone d'un projet de financement d'un aéroport ou d'une route comprend donc les émissions de la circulation des avions/véhicules, qui représente la source principale d'émissions du projet.

Pourquoi l'AFD ne retient-elle pas le rapport CO₂/EUR?

L'AFD connaît cet indicateur et l'a utilisé par le passé avant de cesser de le faire car celui-ci n'a pas de signification concrète.

En effet :

- L'AFD rapporte l'intégralité des émissions évitées, mais ne finance pas toujours l'intégralité des projets. Il faudrait alors se référer à l'investissement consenti par tonne de CO₂ évitée ou réduite en considérant la totalité du projet et non pas seulement le financement de l'AFD.
- La valeur rapportée du portefeuille d'actifs climats éligibles au *Climate Bond* correspond à l'encours des prêts qui peut être différent du montant investi dès que l'amortissement du prêt a démarré.

Projets Adaptation

Les projets adaptation contribuent à réduire la vulnérabilité des biens, personnes ou écosystèmes aux impacts du changement climatique. À la différence de l'atténuation, il n'existe pas d'indicateur quantifié « simple » permettant de mesurer l'impact des actions financées en termes d'adaptation au changement climatique. Dans l'attente de la définition d'indicateurs exploitables et agréables, les descriptifs des projets adaptation adossés aux émissions climat est disponible sur le site internet de l'AFD.

| Date signature de convention | Pays | Description | Secteur adaptation | Lien vers une fiche projet synthétique | Encours au 31/12/2018 | Reste à verser (en euros) |
|------------------------------|----------------|---|--------------------|---|-----------------------|---------------------------|
| 23/12/2013 | CAMBODGE | Appui aux acteurs de la politique sectorielle hydro agricole | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3611 | 20 000 000,00 | - |
| 23/08/2017 | CAMBODGE | Appui aux acteurs de la politique sectorielle hydro agricole | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3611 | 1 000 000,00 | - |
| 31/08/2011 | VIETNAM | Renforcement des ressources en eau et réhabilitation des systèmes irrigués | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3470 | 20 000 000,00 | - |
| 10/02/2015 | VIETNAM | Infrastructures hydro-agricoles dans la province de Binh Dinh et de Hung Yen | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3347 | 8 338 753,67 | 10 461 367,74 |
| 29/06/2017 | MAROC | Développer une agriculture irriguée productive et durable dans la zone des oasis | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/9426 | 7 000 000,00 | 33 000 000,00 |
| 05/09/2016 | VIETNAM | Lutte contre la montée des eaux dans les provinces de Ninh Binh, Ha Tinh et Can Tho | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3268 | 3 641 792,49 | 48 708 379,89 |
| 28/11/2016 | TUNISIE | Développement des territoires ruraux | ● | * Disponible prochainement | 5 000 000,00 | 45 000 000,00 |
| 07/04/2017 | TUNISIE | Financement du programme de sécurisation et de renforcement des infrastructures de transfert des eaux du Nord pour les régions du Sahel et Sfax | ● | * Disponible prochainement | 9 000 000,00 | 51 000 000,00 |
| 17/11/2016 | MAROC | Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3667 | 1 500 000,00 | 32 500 000,00 |
| 11/10/2015 | JORDANIE | Le projet vise à assurer le prélèvement de l'eau dans la vallée du Jourdain, son traitement et son pompage | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3265 | 37 557 865,32 | - |
| 29/01/2015 | BANGLADESH | Construction de la station de potabilisation de Gandharbpur | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3770 | 4 758 570,14 | 42 241 429,86 |
| 10/12/2012 | COLOMBIE | Gestion de la ressource en eau en Colombie | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3781 | 81 520 947,98 | - |
| 22/05/2012 | TUNISIE | Un meilleur réseau d'eau potable pour les populations urbaines | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3480 | 40 000 000,00 | - |
| 25/11/2014 | TUNISIE | De meilleurs réseaux d'assainissement pour les quartiers populaires | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3482 | 15 000 000,00 | 15 000 000,00 |
| 07/09/2012 | VIETNAM | Prévenir les inondations dans les bassins du Mékong et du Dong Nai | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3346 | 15 838 616,15 | - |
| 16/05/2011 | AFRIQUE DU SUD | Sécuriser l'approvisionnement en eau de la région de Durban | ● | https://www.afd.fr/vi/print/pdf/node/8017 | 31 321 302,00 | - |
| 04/04/2016 | PHILIPPINES | Facilité dédiée à la résilience et la reconstruction post-catastrophes naturelles | ● | https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3153 | 50 000 000,00 | - |

● Agriculture et ressources naturelles ● Agriculture, Plantations et Forêts ● Eau et assainissement ● Prévention et gestion des risques

Liens utiles

Climat :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/climat>

Eau et Assainissement :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/eau-et-assainissement>

Énergie :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/energie#ressource>

Mobilités et transports :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/mobilites-et-transports>

Biodiversité :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/biodiversite>

Agriculture et développement rural :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/agriculture-et-developpement-rural>

Plan d'orientation stratégique 2018-2022 :

 <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-09-04-02-18/plan-orientation-strategique-afd-2018-2022.pdf>

Responsabilité sociétale :

 <https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale?prevId=63>

Analyse développement durable :

 <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-10-10-12-26/analyse-developpement-durable-afd.pdf>

Contact équipe Funding : _afd_funding@afd.fr

www.afd.fr/fr/espace-investisseurs

Bloomberg Ticker : **AGFRNC**

Rédaction

Agence française de Développement

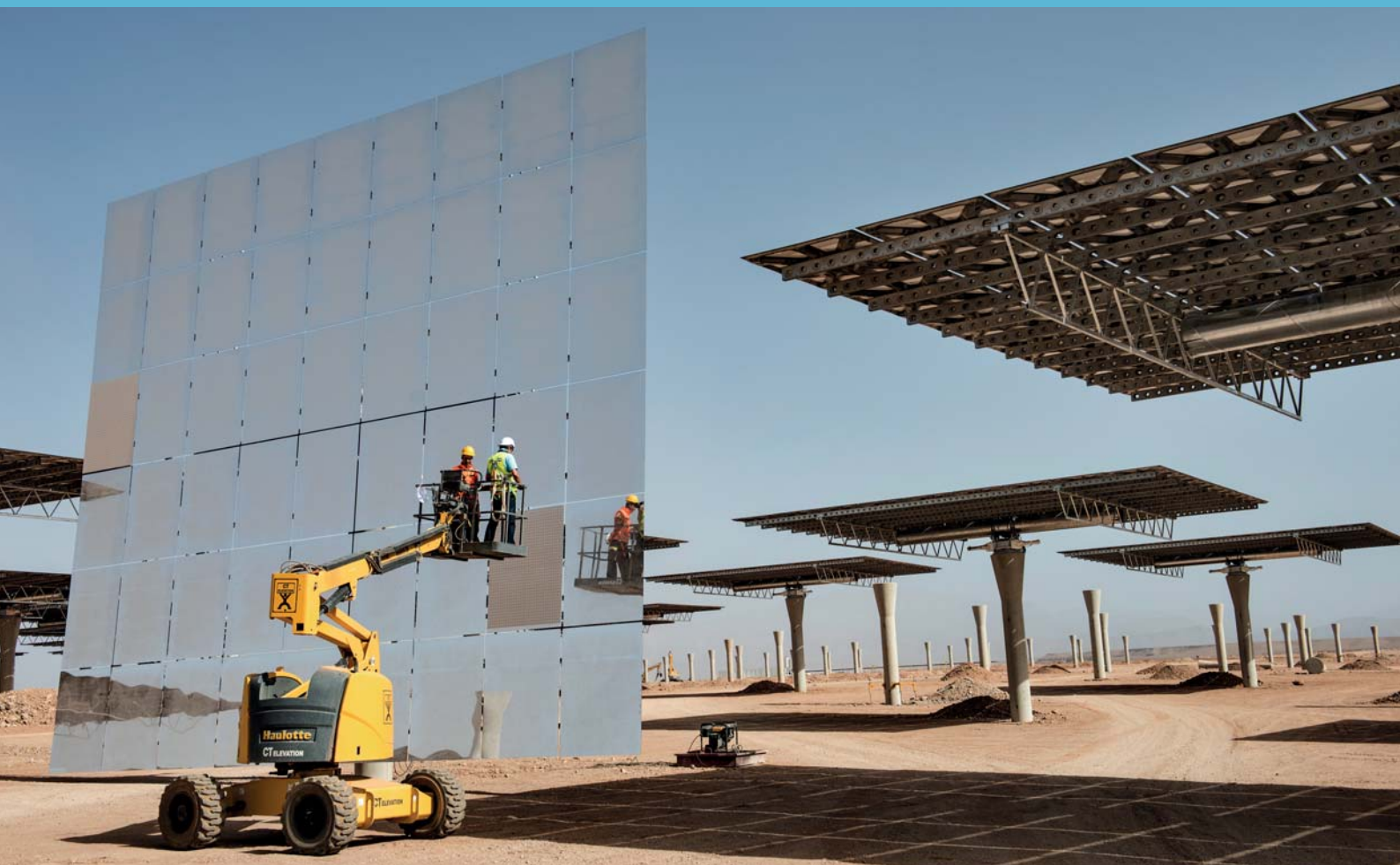
Crédits Photographiques

Prashanth Vishwanathan, Francesco Zizola, Franck Galbrun,
Arnaud Dauphin, Pham Trung Kien, Alain Goulard

Publication : Mai 2019

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance... Nos équipes sont engagées dans plus de 4000 projets à fort impact social et environnemental dans 115 pays et les Outre-mer français. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le groupe AFD réunit l'AFD ainsi que sa filiale Proparco, dédiée au financement des acteurs du secteur privé. En 2018, les engagements financiers du groupe se sont élevés à 11,4 milliards d'euros.



**AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT**

5, rue Roland Barthes
75012 Paris – France

 afd.fr

 facebook.com/AFDOfficiel

 twitter.com/AFD_France

 https://www.instagram.com/AFD_france

#MondeEnCommun